



**ACTIVITES SOCIALES ET
CULTURELLES
2015-2018
DU COMITE
D'ETABLISSEMENT,
QU'EN DISONS-NOUS**



LE BILAN DE LA PERIODE 2012-2015

Après une mandature de trois ans, la CGT tire un bilan positif de cette période concernant les activités sociales et culturelles. Pour celles et ceux qui auraient gardé nos propositions de 2012, vous pourrez constater que l'ensemble de nos propositions a été mis en oeuvre par le C.E., nous pouvons nous réjouir de ces avancées. Nous allons vous les détailler.

L'augmentation du plafond de subventionnement des vacances (chèques vacances et séjours) de 700€ à 1 000€ par salarié.

La prise en compte des enfants non scolarisés ou sans emploi jusqu'à 18 ans (antérieurement : 16 ans).

La participation du C.E. aux ASC a augmenté de 5 % grâce à la modification du taux de subventionnement des Quotients Familiaux.

Toutes les tranches (hors Q9) ont été réévaluées de 5%. Les subventions du C.E. s'étagent donc maintenant de 80% à 35%, taux parmi les plus importants du groupe. **Un nouveau quotient « Q0 »** a été créé lorsque les élus se sont aperçus que les plus faibles salaires faisaient peu appel aux prestations du C.E., le reste à charge étant encore trop important.

L'évolution des éléments retenus sur l'avis d'imposition des revenus pour le calcul du Quotient Familial :

- Ajout d'une demi-part dans la formule de calcul du Quotient Familial,
- Prise en compte de la ligne Revenu Fiscal de Référence au lieu de la ligne Revenu imposable.

Des mesures exceptionnelles :

- En 2012, distribution de chèques vacances en fonction du Q.F. (de 100 à 240€).
- En 2013, doublement des chèques cadeaux salariés à Noël (90€ au lieu de 45€).

La commande des chèques vacances au trimestre avec possibilité d'échelonner les paiements jusqu'à 10 fois sur l'année civile en cours.

L'utilisation de la réserve issue de la logistique : la CGT se félicite de son utilisation au profit des salariés. Elle sera absorbée fin 2015.

L'organisation des week-ends au niveau national

En 2014 et 2015, 314 familles **de tous les sites** (soit 738 participants) sont parties ou partiront en week-end.

Nous ne sommes bien qu'une seule et même entreprise Ainsi, chaque salarié, quelle que soit la taille de son site, a pu disposer des mêmes choix de destination, aux mêmes tarifs et aux mêmes dates, en fonction des mêmes règles de priorité. Tous les salariés ont eu les mêmes chances de partir et de rencontrer les collègues des autres sites.

Le succès est au rendez-vous puisque toutes les destinations à l'étranger affichent complet.

Les pré et post acheminements seront ré-étudiés afin d'être au plus proche de l'attente des salariés.

L'augmentation du plafond de la subvention sport et culture, passant de 200€ à 300€ par an.

2015-2018, LES PROPOSITIONS DE LA CGT

UNE SEULE ENTREPRISE, LES MEMES DROITS POUR TOUS, QUEL QUE SOIT SON SITE.

La CGT revendique les mêmes règles de fonctionnement, d'attribution, de plafonds, de subventionnement pour toutes les activités nationales quel que soit le site d'appartenance du salarié, comme le prévoit la loi.

Cette démarche permet de rechercher l'égalité de traitement pour tous au C.E.

Nous continuons de défendre une répartition du budget entre les activités communes et de site.

Au commun, les vacances, colonies, week-ends, sport, culture

Aux sites, tout ce qui relève de l'initiative locale (organisation de sorties à la journée, tournois sportifs, fêtes de la musique, Noël enfants et salariés, tournois de pétanque, galettes, soirées bowling...).

La CGT encourage les activités de site. Elle promeut la participation des salariés au choix des activités de proximité, comme aujourd'hui.

2015, UN BUDGET EN DIMINUTION

Pour rappel, le budget du C.E. représente 1,93% de la masse salariale de G2S. Le budget 2015 des activités sociales et culturelles va subir « un régime minceur » du fait de :

1) l'absence d'augmentation collective en 2015, hors valorisation de 1% des Salaires Minimum de Fonction, première fois depuis des temps immémoriaux !

2) le PDV, initié en 2013 et qui se termine avec les derniers départs en 2015, a réduit mécaniquement la masse salariale de moins 2,5 millions d'euros ! (chiffre direction)

Cette diminution est responsable de la baisse des budgets du CE (pour 2015, moins 110 000 euros qui devrait correspondre pour exemple à l'enveloppe budgétaire de l'ensemble des week-ends 2015).

LA CGT, FORCE DE PROPOSITIONS POUR CETTE NOUVELLE MANDATURE 2015-2018

La CGT a toujours été à l'initiative de propositions et d'actions et les décisions ont été prises à la majorité des organisations syndicales.

Notre volonté : persister dans notre nouveau mandat à être force de proposition pour l'égalité de traitement de tous les salariés, quel que soit leur site !



Dans le respect d'un budget équilibré, la CGT propose :

- de subventionner les séjours familiaux à 100 % dès le premier euro, à hauteur des droits du salarié.
- d'intégrer la Billetterie-Loisirs aux activités communes en définissant des règles d'attribution et de subventionnement identiques, quel que soit le site. La gestion restera au niveau du site.
- de mixer l'offre des week-ends avec des séjours.
- de maintenir le niveau de subventionnement des vacances au plafond de 1000 euros.
- de finaliser le site Internet dédié aux ASC.

ELECTIONS GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES

la
cgt

FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX !

VOTONS

LE 19 MARS 2015